



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-021

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Claude LARDY

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (Adjoint) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; Mme Nathalie MAYEN donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : M. Sébastien MICHEL (Maire) qui ne prend pas part au vote.

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 32

OBJET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE ESPACE ÉCULLY

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. La Commune a décidé d'anticiper l'échéance et souhaite présenter un Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025.

Il est rappelé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-021-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Il a pour objet de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

La procédure de création de ce document est entièrement dématérialisée, permettant ainsi la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Il convient d'élire un Président de séance lors de l'approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'Espace Écully dans la mesure où le Maire ne peut prendre part au vote.

Le CFU est présenté et résumé comme suit : (une note complète l'explication en annexe)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	23 363,72 €	148 160,60 €	171 524,32 €
	Recettes réalisées	18 329,28 €	158 315,31 €	176 644,59 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	32 782,25 €	170 325,31 €	203 107,56 €
	Dépenses réalisées	21 407,86 €	152 518,96 €	173 926,82 €
	Restes à réaliser	7 291,60 €	0,00 €	7 291,60 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 3 078,58 €	5 796,35 €	2 717,77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	14 418,53 €	22 164,85 €	36 583,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	11 339,95 €	27 961,20 €	39 301,15 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-7 291,60 €	0,00 €	-7 291,60 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	4 048,35 €	27 961,20 €	32 009,55 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 2121-14 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;

Vu le CFU présenté en annexe ;

La Commission Finances, réunie le 8 avril 2026, entendue ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-021-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Accepte par un vote à l'unanimité de désigner Monsieur Claude LARDY, Président de séance pour l'approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe du Cinéma d'Écully par un vote à main levée ;
- Approuve le CFU 2025 du budget annexe de l'Espace Écully en l'absence de son Maire, lequel s'étant retiré, ne prend pas part au vote ;
- Affecte l'excédent d'investissement de 2025 d'un montant de **11 339,95 € (article 001)** ;
- Affecte l'excédent de fonctionnement de 2025 d'un montant de **27 961,20 € (article 002)**.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,


Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le **29 AVR. 2026**

Le Président de séance,


Claude LARDY

Le Président de séance,


Claude LARDY

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260422-DELIB_2026-021-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

ANNEXE : NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ESPACE ÉCULLY 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue le document unique de référence. Il permet d'analyser la gestion financière de la collectivité et de constater les résultats de l'exercice.

A. Résultats de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 158 315,31 €
- Dépenses : 152 518,96 €
- Résultat : + 5 796,35 €
- Résultat reporté : + 22 164,85 €

Résultat de clôture : + 27 961,20 €

Section d'investissement :

- Recettes : 18 329,28 €
- Dépenses : 21 407,86 €
- Solde : - 3 078,58 €
- Résultat reporté : + 14 418,53 €

Résultat de clôture : + 11 339,95 €

- Restes à réaliser : - 7 291,60 €

Résultat cumulé : + 4 048,35 €

Résultat global cumulé : +32 009,55 €

B. Analyse financière

Les recettes de fonctionnement sont dynamiques et liées à l'activité du service. Les dépenses sont maîtrisées et principalement composées de charges de personnel et de charges à caractère général.

C. Investissement

Les dépenses concernent des acquisitions d'équipements. Les restes à réaliser correspondent à des opérations engagées non encore mandatées et seront repris au budget 2026.

D. Situation de la dette

Aucun encours de dette au 31 décembre 2025.

E. Affectation du résultat

- Affecter l'excédent d'investissement de 2025 d'un montant de **11 339,95 € (article 001)** ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement de 2025 d'un montant de **27 961,20 € (article 002)** ;

F. Conclusion

Le budget est équilibré, sans dette et présente une gestion saine.